Demande de versement de la participation financière du Département pour les Séjours de vacances avec hébergement de mineurs résidant dans les Alpes-Maritimes et réalisés dans les limites géographiques du département (SV)

ORGANISME DEMANDEUR : ADRESSE : COMMUNE : TEL :		COL	DE POSTAL :	
CENTRE D'ACCUEIL : ADRESSE : COMMUNE : CODE POSTAL : TEL : MAIL :				
SEJOUR de vacances avec hébergement duau	Durée du séjour	Nombre d'enfants participants	Nombre de journées présence /enfants	Nombre de journées de présence /enfants x 5.00 €

Avant le début du séjour

• Envoi par mail à <u>participations-acm@departe</u>ment06.fr de la **déclaration complémentaire** faite à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

A joindre obligatoirement à la présente demande :

- Associations : pour toute première demande ou modification des statuts, la copie des statuts
- La copie du récépissé de déclaration initiale du séjour délivré par la DDCS
- La copie du tableau nominatif quotidien et dates de naissances des enfants participant au séjour
- La copie des factures délivrées aux familles où figure le montant de la participation financière du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
- Copie de la facture réglée par l'organisme demandeur à un hébergeur pour ce séjour
- Un R.I.B. ou R.I.P. au nom du bénéficiaire du versement

L'organisateur soussigné, s'engage à déduire le montant de la participation départementale du prix de vente du séjour, à citer le montant de cette prise en charge dans les bulletins d'inscription et certifie l'exactitude des renseignements transmis.

i exactitude des renseignements transmis.	
Date, signature et cachet de l'organisateur,	

(1) La date limite pour l'envoi des demandes d'aides est fixée à 6 mois après la réalisation de l'action ouvrant droit à participation. Au-delà, les demandes seront inéligibles.